

REPUBLIQUE POPULAIRE DE CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DU
TRAVAIL

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION
PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

(I S A S)

DECRET n° 78/031 du 25 JANVIER 1978
/MJT. SGT. DGT. 8/6

portant reclassement et nomination de certains
fonctionnaires des cadres de la catégorie A,
hiérarchie II des Services Sociaux (Ensei-
gnement), titulaires de la Licence.-

-O-O-O-O-O-O-O-

LE 2° VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOU-
VERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

- (/u l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;
(/u la Loi 15/62 du 3.2.62 portant Statut Général des
fonctionnaires;
(/u l'Arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;
(/u le Décret 59/23/FP du 30.1.59 fixant les modalités
d'intégration des fonctionnaires des cadres;
(/u le Décret 62/130/MP du 9.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le Décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiéran-
chisation des diverses catégories des cadres;
(/u le Décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies créées par la Loi 15/62 du 3.2.62 portant Statut
Général des fonctionnaires;
(/u le Décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires;
(/u le Décret 64/165/FP-BE du 22.5.64 fixant le Statut
Commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le Décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des Actes Règlementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-
rière et reclassement (notamment en son article 1er alinéa 2);
(/u le Décret 67/304/MT.DGT.DGAPE du 30.9.67 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secon-
daire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19,
20 et 21 du décret 64/165 du 22.5.64 fixant le Statut Commun
des cadres de l'Enseignement;
(/u le Décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant les dis-
positions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires;
(/u l'Acte OOI du 3 Avril 1977 structurant le Comité
Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gou-
vernement, Ministre du Plan;
(/u le Décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;
(/u les Lettres n°s 1664, 1668, 1670 et 1721 des 10
et 15.9.77 du Directeur du Personnel et des Affaires Adminis-
tratives, transmettant les dossiers des Intéressés;
(/u les Arrêtés n°s 0174/MJT.DGT.DCGPCE du 18.1.77
0473/MJT.DGT.DCGPCE du 31.1.77
0532/MJT.DGT.DCGPCE du 3.2.77
0674/MJT.DGT.DCGPCE du 9.2.77
0745/MJT.DGT.DCGPCE du 11.2.77
4928/MJT.DGT.DCGPCE du 8.7.77

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE-1er.- En application des dispositions du décret 67/304/MT. DGT.DGAPE du 30.9.67 susvisé, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent, titulaires de la Licence de Sociologie et des Sciences de l'Education (session de Juin 1977), sont reclassés à la catégorie A, hiérarchie I et nommés **Professeurs Certifiés** comme suit :

Au 1° échelon, indice 830 Act = néant:

- ~~MIFOUNDOU Frédéric, Instituteur Principal 1° échelon~~
- M. - BEMBA Auguste, Instituteur Principal 1° échelon
- DIAFOUKA Martin, Professeur de CEG 1° échelon
- DIANKOLELA Patrice, Instituteur Principal 1° échelon
- EOURIKO Rigobert, Professeur de CEG 1° échelon
- KIHOUAMI Edmond, Instituteur Principal 1° échelon
- LOUTETE-DANGUI Naasson, Professeur de CEG 1° échelon
- MIAKALOUBANZA Benoît, Instituteur Principal 1° échelon
- MOLAMOU Antonin, Instituteur Principal 1° échelon
- Mme. - NGOLO née LEMBE Yvonne, Institutrice Principale 1° éch.
- MM. - OYENE Joseph, Professeur de CEG de 1° échelon

Au 3° échelon, indice 1010 Act = néant:

- Mme KIKOUNGA-NGOT née DIOP ASSITOU, Institutrice Principale 4° échelon.

ARTICLE-2.- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 3.10.77, date de la rentrée scolaire 1977-1978, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 29 JANVIER 1978

PAR LE 2° VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

LE MINISTRE DES FINANCES

Antoine NDIAGA.

Henri LOPES

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET DU TRAVAIL, GARDE DES SCEAUX

Alphonse MOUSSOU-POUATI.

AMPLIATIONS:

JORPC	1 MEN	2
SGFPT.DFP	3 DPAA	28
DB	3 INTERESSES	14
DCF	1 DOSSIERS	42

SGRE 2
SGCM/BC 3

Handwritten signature